



## **Compte-rendu de la réunion de conseil du 31 janvier 2024**

Etaient présents : CHRÉTIEN Sylvie, CHRÉTIEN David, CLAUDE Jean-Michel, COTTET Pascal, DE VLEESCHOUWER Marie, FARQUE Alexandre, JORY Ludovic (retard, non présent concernant les travaux forestier ONF), RICHARD Baptiste, WEISS Eric

Excusés : ROELLINGER Christophe, LEBEAU Isabelle

Absents :

Secrétaire : CHRÉTIEN Sylvie

Début de séance : 20h00

Fin de séance : 21h30

### **1. Approbation du Procès-verbal du 13 décembre 2023 :**

Procès-verbal validé à l'unanimité.

**Résultat du vote : 8 « pour », 0 « contre » et 0 « abstention ».**

### **2. Délibération concernant les travaux forestiers ONF :**

Le maire explique et présente les documents concernant les coupes 2024 et les devis sylvicoles proposés par l'ONF.

Alexandre FARQUE, Président de la Commission bois et Pascal COTTET membre de cette même commission ont fait une analyse de la situation actuelle. Sur les précédentes coupes, il reste environ 100 stères de bois d'affouage pour un montant d'environ 1000 euros.

Si l'on considère la conjoncture actuelle et l'état des forêts, il est préférable de ne pas réaliser de coupes de bois de vente ni de travaux sylvicoles.

Il est préférable de réaliser du bois d'affouage avec les parcelles 6A et 6R.

Le Conseil Municipal décide de suivre les recommandations de Messieurs FARQUE et COTTET.

**Résultat du vote : 8 « pour », 0 « contre » et 0 « abstention ».**



### **3. Délibération concernant le renouvellement de la Convention d'adhésion au Service de Remplacement du CDG 90 :**

Le Maire explique qu'en cas d'absence prolongée pour maladie ou accident de la secrétaire, il serait indispensable de faire appel au service de remplacement du Centre de Gestion 90.

La commune est déjà adhérente à ce service et il faut statuer sur le renouvellement de cette adhésion.

Le Conseil Municipal valide la reconduction de la Convention d'adhésion au Service de Remplacement du CDG90.

**Résultat du vote : 9 « pour », 0 « contre » et 0 « abstention ».**

### **4. Demande d'une subvention au titre de la DETR pour les travaux de rénovation d'isolation et luminaires prévus.**

Le Maire propose de faire une demande de subvention au titre de la DETR pour la réalisation prévue des travaux de rénovation concernant l'isolation de la Mairie et l'éclairage ainsi que le changement d'une fenêtre et la mise en place de bouche d'aération de l'appartement communal.

Après présentation des devis, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer la demande et de signer tous les documents nécessaires à sa demande.

**Résultat du vote : 9 « pour », 0 « contre » et 0 « abstention ».**

### **5. Délibération sur le taux de la taxe d'aménagement pour 2024 :**

Le Maire explique que suite à la prise en charge de la Taxe d'Aménagement par la Direction Générales des Finances Publique, une demande de délibération était requise dans la mesure où la commune souhaiterait augmenter la taxe d'aménagement.

Le taux de la taxe d'aménagement varie de 1 à 5% et à ce jour, la commune de Felon à un taux de 3%.

Le Maire propose de laisser ce taux à 3% et propose de prévoir une hausse de la taxe foncière qui aidera la commune à équilibrer le budget.

Le Conseil Municipal valide la proposition de Monsieur Le Maire.

**Résultat du vote : 9 « pour », 0 « contre » et 0 « abstention ».**



## **6. Divers :**

Un bulletin municipal sera bientôt édité avec pour sujet :

- La mairie ne prend pas en charge la gestion des sacs de tris et kraft de la SMICTOM qui représente un travail supplémentaire pour la secrétaire et qui n'est pas de son ressort.
- Le recensement des jeunes de 16 ans qui doivent venir se présenter dès leurs 16 ans pour leur recensement qui est obligatoire pour passer des examens (BAC, permis de conduire, ...).